

Image not found or type unknown



Maladie et fongecif que faire

Par **David 77**, le **05/11/2013 à 12:58**

[fluo]bonjour[/fluo]rnje viens vers vous car je ne trouve pas la réponse ou du moins celle que l'ont me donne me plait pas . rnJ'ai 2 périodes sur ma fiche de paye. rn1 au 30 Septembre (ou j'étais en maladie depuis le 24 Janvier)Et la période de fongecif du 1 au 31 octobre.. rnIls considèrent que je me retrouve avec 2 salaire de base en négatifs!! car une est antérieur et l'autre en réel.. rnDonc obligatoirement en additionnant les périodes de négatifs.. j'ai ma fiche de paye qui est bizarre. rnA t on le droit d'avoir 2 périodes en terme de rémunération sur la même fiche de paye?rn[/fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **05/11/2013 à 13:44**

Bonjour,rnrnbonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre